Trentième Année. — N° 88
Prix du numéro : 10 centimes

Samedi 6 Novembre 1915
Bureaux : Rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de places 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : Soc. an. Suisse de publicité, Haasenstein & Vogler, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger.

Chez nos bijoutiers-orfèvres

S'il est en Suisse et tout particulièrement dans les industries rattachées à la Chambre suisse de l'horlogerie, une industrie intéressante et trop peu connue parce qu'elle est exercée sans mise en scène exagérée — ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être très prospère, c'est celle de la bijouterie et de l'orfèvrerie. L'exposition nationale de 1914 a été, pour beaucoup de visiteurs peu au courant du travail intensif qui s'accomplissait sans bruit, une véritable révélation.

Nous dirons même que nos bijoutiers-orfèvres, gens modestes comme ne le sont pas toujours les artistes, semblaient ne pas désirer que l'attention fut attirée sur eux et que contrairement à l'usage généralement admis dans l'industrie, qui veut que l'on se donne la peine de s'affirmer, ils préféraient laisser le succès leur venir par la seule force des choses. Ils y réussissaient, hâtons-nous de le dire.

Mais nous vivons depuis le mois d'août 1914, dans une époque exceptionnelle, où tout est mis en discussion, où l'on doute de tout, ce qui oblige les détenteurs de notre activité industrielle d'affirmer, preuves à l'appui, ce qu'on ignore ou feint d'ignorer au delà de nos frontières.

Nul n'a jamais insinué qu'on ne produisait pas d'horlogerie en Suisse, ni même prétendu que certains genres de montres échappaient à notre production ; c'eût été par trop énorme. Mais de la bijouterie ? de l'orfèvrerie ? Allons donc ! L'univers entier est tributaire de Paris pour ce qui se fait de mieux et de Pforzheim pour les articles de grande consommation. Quant à d'autres pays et à la Suisse tout particulièrement, c'est à peine si on les mentionnait pour mémoire.

Et pourtant Genève a toujours été un centre très important de fabrication de bijouterie et d'orfèvrerie artistique et, dans les dix ou quinze dernières années, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, St-Imier, Soleure et d'autres localités encore, ont introduit cette fabrication sans diminuer en rien d'ailleurs la production de Genève, ni atteindre sa réputation bien assise dans les milieux où l'on est renseigné.

Mais la guerre est venue et les suspicions sont allées leur train. Dans chaque groupe de belligérants, on nous soupçonnait, on nous soupçonne encore, d'être au service de l'autre pour nationaliser certains de ses produits dans le but de les pouvoir vendre à l'autre. Nous avons relevé ce qu'il y avait d'inexact dans ces accusations auxquelles on donnait une portée générale et nous serons toujours disposé à signaler et à stigmatiser les cas prouvés qui nous seront signalés. Pour en revenir aux industries qui nous touchent de plus près, il a fallu que certaines branches de notre bijouterie révèlent leur existence à qui paraissait l'ignorer ; c'est, pour prendre l'exemple que nous avons eu l'occasion de signaler, ce qui a provoqué la formation du *Syndicat des fabricants suisses de bracelets extensibles*, qui groupe dix fabriques de Genève. C'était la meilleure manière de prouver à ceux de nos clients qui le mettaient en doute, que nos fabricants suisses peuvent, quand on leur en exprime le désir, livrer à la consommation des articles *entièrement fabriqués en Suisse*.

La guerre nous aura valu un nouveau groupement professionnel, dont l'activité s'exercera pour le plus grand bien de notre industrie nous aimons à le croire et dont le seul fait qu'il existe, mettra fin aux ennuis auxquels sont soumis nos exportateurs de montres-bracelet extensible, accusés d'exporter un article de fabrication étrangère.

Nos fabricants d'horlogerie ont donc salué avec satisfaction la création du nouveau syndicat, parce qu'elle correspondait à une nécessité, dans un moment où, répétons-le encore, il faut savoir s'affirmer.

A propos des bracelets extensibles

On nous écrit de la Chaux-de-Fonds :

On nous veut du mal de tous les côtés ; il le semble, à lire ce qu'on écrit à notre détriment, en nous faisant passer, à l'ouest et au nord, pour des gens peu scrupuleux qu'il s'agit de mettre au pas.

Vous avez eu raison de relever, dans la *Fédération* du 30 octobre écoulé, les erreurs commises par nos voisins de France et dont la propagation sur le marché de ce pays, pourrait à la longue nous causer un préjudice certain. Mais y réussirez-vous ? là est la question difficile à résoudre dans un moment comme celui-ci, où tant de gens se croient environnés d'ennemis ou de commerçants peu scrupuleux.

Mais ce n'est pas simplement pour m'en tenir à ces considérations générales que j'ai pris la plume. Vous avez fort à propos mentionné la dernière circulaire du syndicat des fabricants suisses de bracelets extensibles dont le siège est à Genève. Comme vous le dites fort justement, tous les fabricants de cette spécialité ne sont pas adhérents à ce syndicat et, pour ne parler que de ceux de notre place, il en est six qui sont parfaitement organisés pour produire ces bracelets de grande vogue.

Un intéressé.

Nouveaux droits anglais

1. Pour pouvoir retirer des envois de montres, il faut obtenir une formule du « Custom House ». Cette feuille doit être remplie par l'indication du montant des factures et signée par un des chefs de la maison destinataire. Sur les montants indiqués les droits d'entrée sont payés à un officier du « Custom House », qui restitue avec sa quittance, un exemplaire de la formule, qui doit être déposé au Bureau des postes de Mount Pleasent, lequel délivre le lendemain les colis.

2. Le versement des droits ne peut se faire en chèques ; des billets de banque ou des espèces seuls sont admis.

3. Les gros colis sont délivrés par l'entremise de la maison Stockwell & Co, qui procède aux formalités et au paiement des droits, après en avoir été couverts par les destinataires.

Ces renseignements précis sont communiqués par la Légation de Suisse à Londres.

L'avenir de l'industrie suisse

La maison d'édition bien connue Orell Füssli, à Zurich, écrit-on de Berne au *Journal de Genève*, publie, depuis quelques années déjà, sous le titre de *Questions actuelles* (*Schweizer Zeitfragen*), une série d'ouvrages de droit, de finance, de politique, d'économie nationale,

qui méritent d'attirer l'attention du public éclairé de toute la Suisse. Un des derniers fascicules est consacré à l'avenir de l'industrie, ou plutôt de l'économie nationale de la Suisse après la guerre (1). Nous le recommandons spécialement à nos lecteurs.

Non pas que nous soyons sur tous les points d'accord avec son auteur, M. Walter Eggenschwyler. Beaucoup des thèses qu'il soutient pourraient donner lieu à une intéressante discussion et seront peut-être contestées par plus d'un de ses lecteurs. Elles l'ont déjà été, entre autres, par la *Gazette de Zurich*. Mais ce petit ouvrage est très riche en idées, en aperçus originaux et très souvent justes sur la situation économique de la Suisse à l'heure actuelle et surtout sur ce que deviendra cette situation au lendemain de la guerre.

L'auteur croit de son devoir de réagir énergiquement contre l'optimisme excessif qui règne, à son avis, dans trop de milieux sur les conséquences économique de la guerre. On admet généralement, dit-il, que très vite après la conclusion de la paix, le monde verra s'ouvrir une nouvelle période de prospérité économique intense. Le fait que la France et l'Allemagne se sont très rapidement relevées après la guerre de 1870-71 accrédite cette idée. Dans les Etats belligérants l'optimisme est de commande afin de maintenir le moral des combattants, de ceux qui sont derrière le front aussi bien que de ceux qui sont sur le front. Aussi voit-on la plupart des économistes, dans un but patriotique, soutenir des idées diamétralement opposées à celles qu'ils professaient naguère. M. Eggenschwyler se plaint de ce que, en Suisse également, la presse et la science économique partage sans esprit critique cet optimisme de commande et voit dans ce fait un symptôme fâcheux de notre dépendance intellectuelle vis à vis de l'étranger.

Tout son exposé tend au contraire à éveiller chez ses lecteurs un pessimisme qu'il juge à la fois justifié et salutaire. Il estime que la crise actuelle ne peut en rien se comparer aux guerres précédentes. Les frais de la guerre n'ont aucun rapport avec ceux de la campagne 1870-71, par exemple. La dépense totale de cette campagne équivaut à peine aux charges mensuelles du conflit mondial, qui dure maintenant depuis quinze mois et qui se prolonge sans que l'on en voie la fin et qui s'étend encore de proche en proche. Les dépenses des Etats belligérants ne représentent d'ailleurs qu'une faible partie de la destruction de capitaux productifs à laquelle nous assistons actuellement. Sans parler des pertes effrayantes en hommes, qui constituent aussi pour l'économie nationale un formidable déficit. Les conséquences indirectes de la guerre sont, du point de vue économique, plus graves encore que les conséquences directes. Elles s'étendent à tous les Etats, aux non belligérants comme aux belligérants.

La Suisse n'en sera pas épargnée. M. Eggenschwyler estime qu'elle doit envisager une transformation de ses principales industries. Notre pays, on le sait, vit des industries de luxe, horlogerie, bijouterie, soieries, broderies, machines, chocolats, industrie des étrangers. etc. De l'avis de l'auteur, ce sont précisément ces branches qui souffriront le plus de la crise, qui ne peut pas ne pas se produire, une fois que la tension artificielle qui règne actuellement, qui est soutenue par tout les Etats et alimentée en grandes partie par les industries de guerre, se détendra et qu'il s'agira pour le monde économique et financier de retrouver son équilibre.

D'autre part, si les industries de luxe lui paraissent menacées, M. Eggenschwyler reconnaît que par le fait de sa neutralité, qu'elle doit maintenir à tout prix sur le terrain économique comme sur le terrain politique, la Suisse verra s'ouvrir devant elle de vastes possibilités. Elle pourra prendre dans certains pays belligérants la place laissée vide par l'industrie des pays ennemis. Mais pour y arriver il lui faut procéder à un travail considérable d'adaptation, de tranformation de ses industries et de ses méthodes.

C'est à ce travail que nos industriels, nos commerçants et tout spécialement notre jeunesse doivent se préparer dès maintenant. Et à ce propos M. Eggenschwyler fait le procès de nos écoles et leur reproche sévèrement de former des scribes, des bureaucrates, mais non pas des hommes d'initiative et d'esprit indépendant, des chefs d'industrie aptes à se retourner et à tenir compte des circonstances. C'est à ce déficit de notre éducation qu'il faut en grande partie attribuer le fait que tant d'étrangers réussissent à s'infiltrer dans notre vie économique et à y prendre une place souvent prépondérante. Nous croyons faire merveille, dit M. Eggenschwyler, en écartant les étrangers des fonctions de l'Etat, en leur refusant des places de scribes à 200 francs par mois. Et nous avons assurément raison. Mais à côté de cela nous les laissons parvenir à des fonctions privées autrement plus importantes d'où ils exercent une influence autrement plus grande sur l'existence de notre pays. Et s'ils y parviennent, c'est que souvent nos jeunes gens n'ont pas assez d'esprit d'initiative pour y arriver et leur disputer le terrain.

On voit que M. Eggenschwyler ne ménage pas les vérités à ses compatriotes. C'est précisément pour cela que son ouvrage est salutaire. On peut trouver exagéré son pessimisme sur les suites économiques de la guerre pour notre pays. On peut tout au moins rester sur la réserve (car nul ne saurait actuellement formuler des précisions certaines) et poser un point d'interrogation après les conséquences qu'il en tire pour la transformation nécessaire de nos industries spéciales. En revanche tout ce qu'il dit de la nécessité absolue de former une génération forte, hardie, douée d'esprit d'initiative et d'une grande faculté d'adaptation aux circonstances nouvelles qui résultent de la guerre, est absolument juste.

C'est pourquoi sa brochure doit être recommandée non seulement aux économistes, aux industriels, aux commerçants, mais aux éducateurs de la jeunsse, qui y trouveront plus d'une pensée juste et plus d'un conseil suggestif. Et puisque nous venons de parler de M. W. Eggenschwyler, saisissons cette occasion de mentionner une revue mensuelle qu'il vient de lancer chez Orell Füssli également, sous le titre : l'*Economiste suisse* (*Der Schweizerische Volkswirt*). Le premier numéro, que nous avons sous les yeux, fait bien augurer de l'indépendance d'esprit et du sérieux avec lesquels les questions économiques actuelles y seront traitées.

(1) *Die Schweizer Volkswirthschaft am Scheideweg.* Von W. Eggenschwyler. — Zurich, Orell Füssli 1915.

Nouvelles industries

D'après un communiqué de la Chambre cantonnale bernoise du commerce et de l'industrie, de nouvelles industries ont été introduites ces derniers temps dans le canton de Berne ; — fabrication de piles électriques et lampes de poche, boussoles, pendules, etc., — sont en pleine activité et travaillent activement pour l'exportation. Une nouvelle fabrique de pendules commencera prochainement son exploitation et elle formera une annexe à la grande fabrique d'horlogerie de Büren.

Dans le canton de Berne, d'après ces informations, l'initiative privée a devancé les enquêtes officielles.

Banque nationale

Le Conseil fédéral, dans sa séance jeudi, à nommé membre du conseil de banque de la Banque nationale, en remplacement de M. K. Heer, président de la Banque glaronnaise, décédé, M. Henri Kundert, jusqu'ici président de la direction de la Banque nationale, à Zurich, pour le reste de la période administrative courante.

La franchise de porf

La commission du Conseil national pour la franchise de port, qui siégeait depuis mardi et aux délibérations de laquelle assistaient M. Forrer et M. Steiger, directeur général des postes suisses, n'est arrivée à aucune décision sur l'entrée en matière du projet. Deux propositions tendant à ce qu'il soit dans une plus large mesure tenu compte des intérêts des cantons, ont été acceptée. La commission s'est ajournée au mois de janvier.

Moratoires étrangers

France.

Décret relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces, du 16 octobre 1915.

(Journal officiel du 17 octobre 1915.)

Art. 1er. Les délais accordés par les articles 1, 2, 3 et 4 du décret du 29 août 1914 [1]) et prorogés par les articles 1er des décrets du 27 septembre [2]), 27 octobre [3]), 15 décembre 1914 [4]), 25 février [5]), 15 avril [6]) et 24 juin 1915 [7]) sont prorogés, sous les mêmes conditions et réserves, pour une nouvelle période de *soixante jours* francs.

Le bénéfice en est étendu aux valeurs négociables qui viendront à échéance avant le 1er janvier 1916 à la condition qu'elles aient été souscrites antérieurement au 4 août 1914.

Art. 2. Le porteur d'un effet de commerce appelé à bénéficier pour la première fois d'une prorogation d'échéance est tenu d'aviser le débiteur qu'il est en possession du dit effet et que le payement peut en être effectué entre ses mains.

Cet avis pourra être constaté soit par le visa signé et daté du débiteur sur l'effet de commerce, lors de la présentation, soit par une lettre recommandée.

Faute par le porteur d'accomplir ces formalités dans le délai d'un mois à dater de l'échéance normale de l'effet, les intérêts de 5 % institués à son profit par le décret du 29 août 1914 cesseront de courir à partir de l'expiration de ce délai.

Toutefois, ces formalités ne sont pas nécessaires si le porteur peut prouver que le débiteur a été antérieurement avisé.

Art. 3. Sont maintenues toutes les dispositions des décrets des 29 août, 27 septembre, 27 octobre, 15 décembre 1914, 25 février, 15 avril et 24 juin 1915, qui ne sont pas contraires au présent décret.

Toutefois, l'application des articles 2, paragraphes 2 et 3, et 3, paragraphe 2, du décret du 27 octobre 1914, concernant le recouvrement des valeurs négociables et des créances à raison de ventes commerciales ou d'avances sur titres, est suspendue jusqu'à l'expiration du dit délai de soixante jours.

Art. 4. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Hongrie

D'une ordonnance du ministre hongrois des finances du 15 octobre 1915, publié par le *Lloyd* de Pest, concernant la liquidation du moratoire (Voir Fédération horlogère n° 66 du 21 août 1915) nous extrayons les renseignements suivants :

Les débiteurs (dettes résultant d'effets ou autres valeurs endossées) résidant dans les comitats : Bereg, Maramaros, Saros, Szatmar, Ugocsa, Ung ou Zemplén, ou dans la ville de Szatmarnémeti, peuvent s'acquitter de la manière suivante :

1) Ceux dont la résidence permanente, l'entreprise, ou le lieu d'habitation est situé exclusivement sur le territoire des districts Lemes, Eperjes, Kisszeben, ou Héthars (comitat de Saros) ou des villes Eperjes ou Kisszeben, du district de Nagykapos du comitat d'Ung, de la ville Ungvar ou dans les districts Szerencs ou Tokaj du comitat de Zemplén, en deux tranches : 50 % en décembre 1915 et 50 % en novembre 1916 ;

2) pour ceux résidant exclusivement sur territoire du comitat de Bereg, du district d'Oekörmezö, du comitat de Maramaros à l'exception des communes Körösmezö, Tissaborkut, Bilin et Tissabogdany, du comitat de Szatmar à l'exception du district d'Avas, de Szerednyc, de Szobrancs ou d'Ungvar du comitat d'Ung, des districts de Bodrogköz, Galsécs, Nagymihaly, Sarospatak, Satoraljaujhely ou de Varanno du comitat de Zemplén ou des villes de Satoraljaujhely ou Szatmarnémeti, en quatre tranches, savoir : 20 % en décembre 1915, 20 % en mai 1916, 40 % en novembre 1916 et 20 % en mai 1917 ;

1) *Fédération horlogère* n° 72 du 12 septembre 1914.
2) *Fédération horlogère* n° 84, du 24 octobre 1914.
3) *Fédération horlogère* n° 89, du 11 novembre 1914.
4) *Fédération horlogère* n° 1, du 5 janvier 1915.
5) *Fédération horlogère* n° 20, du 13 mars 1915.
6) *Fédération horlogère* n° 36, du 8 mai 1915.
7) *Fédération horlogère*, n° 55, du 14 juillet 1915.

3) pour ceux résidant exclusivement dans le district d'Oekörmezö du comitat de Maramaros, dans les communes de Körösmezö, Tissaborkut, Bilin ou Tissabogdany, du district d'Avas, du comitat de Szatmar, sur le territoire du comitat d'Ugocsa, des districts de Nagyberezna ou Perecseny du comitat d'Ung, des districts de Bartfa, Felsövizköz ou Giralt du comitat de Saros, des villes de Bartfa ou des districts d'Homonna, Mezölaborcz, Szinna ou Sztropko du comitat de Zemplén, en trois tranches, savoir: 40 % en novembre 1916, 20 % en mai 1917 et 40 % en novembre 1917.

Pour les dettes dont l'amortissement commence suivant point 3 ci-dessus, en novembre 1916, les intérêts sont payables en novembre 1915, mars et juillet 1916. L'amortissement ainsi que le paiement des intérêts a toujours lieu le jour de l'échéance primitive ou à défaut à la fin du mois respectif.

Toujours la censure militaire

La Chambre suisse de l'horlogerie apprend de source absolument sûre que *toutes* les lettres et cartes postales de Suisse en Espagne et d'Espagne en Suisse sont ouvertes par l'autorité militaire française.

On ne s'explique pas la raison de ces entraves apportées aux échanges de correspondance entre deux pays neutres.

Pour la reprise des affaires

Il s'est créé à Paris, Londres, Madrid, Genève, etc, une association mondiale qui sous le titre de « Fédération du Commerce International » a pour but de mettre en relations fabricants et consommateurs, vendeurs et acheteurs du monde entier.

Pour les relations de ses membres la Fédération du Commerce International a fondé des agences et possède des représentants dans tous les pays; elle publie une revue mensuelle *Mercure* qui paraît simultanément en français, anglais, italien, espagnol, etc. ce qui fait que chaque contrée est desservie dans sa langue respective.

Le siège de la Fédération du Commerce International pour la Suisse est à Genève, 25 Rue Kléberg.

Registre du commerce

Enregistrements:

15 octobre 1915. — *Th. Greyenbühl*, horlogerie et objets d'or, Limmatquai, 78, *Zurich*.

13 octobre 1915. — *Dumont & Proellochs*, société en nom collectif, bijoutiers-médailleurs, Rue du Banneret, 4, *La Chaux-de-Fonds*.

19 octobre 1915. — *John Jaccard*, fabrique de machines parlantes, *Cullairy rière, Ste-Croix* (Vaud).

23 octobre 1915. — *Henri Beaudoin*, fabrication d'horlogerie, rue Numa Droz 183, *La Chaux-de-Fonds*.

27 octobre 1915. — *L.-H. Borel*, (constructions mécaniques « Profil ») fabrique de machines-outils, *Peseux* (Neuchâtel).

27 octobre 1915. — *Union Goldschalenfabrik Martin Blum*, fabrication de boîtes de montres d'or, Schweizergasse 43, *Bâle*.

29 octobre 1915. — *Constant Gigon & fils*, société en nom collectif, fabrication et vente de boîtes acier et métal, *Noirmont*.

Changements:

19 octobre 1915. — La maison *H. Bachschmid*, horlogerie, *Zürich*, a transféré son siège: Rämistrasse, 7, *Zürich I*.

19 octobre 1915. — La maison Moïse Dreyfuss, fabrication, achat et vente d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, modifie sa raison de commerce en celle de *Moïse Dreyfuss, Fabrique Enila*.

Radiations:

22 octobre 1915. — *R. Ducommun, Fabrique Excelsior*, horlogerie, bijouterie, pendulerie et optique, *La Chaux-de-Fonds*.

28 octobre 1915. — *F. Grygax, La Confiance*, horlogerie et bijouterie, *Bienne*.

28 octobre 1915. — *Clément Walzer*, fabrication de cadrans, *Porrentruy*.

30 octobre 1915. — *Frau C. Danioth, Th. Beyer's Nachfolgerin*, horlogerie, *Zürich I*

Faillite:

11 octobre 1915. — *René-Louis Ducommun dit Boudry, Fabrique Excelsior*, horlogerie, Rue Combe Grieurin, 5, *La Chaux-de-Fonds*.

Nouvelles diverses

Mandats de poste pour l'Autriche et la Hongrie. — A partir du 1er novembre ct., le cours de versement des mandats de poste est fixé à 79 centimes pour 1 couronne.

Lithographie - Imprimerie - Papeterie
Fabrique de Registres
Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 14 et 16
Comptabilités spéciales : Journal américain, à feuilles mobiles, à fiches, etc.
Feuilles réglées pour essais de comptabilité américaine, plusieurs formats.

Cote de l'argent

du 5 Novembre 1915

Argent fin en grenailles . . fr. 105.— le kilo.
Argent fin laminé fr. —.— par kilo de plus.
Change sur Paris . . . . . fr. 89.50

Toran

Téléph. 1076
Adr. pr. télégr. et lettres :
„TORAN" BIENNE

DÉPOSITAIRES:

E. BLUM-BRANDT, Doubs 161, Chaux-de-Fonds. T. 942.

R. SCHNEIDER, Industrie 2, St-Imier. T. 40.

1898

Le développement intense obtenu dans la vente de nos matières radio-actives, avec les perfections apportées dans notre département chimique pour la fabrication, nous permettent d'offrir à notre clientèle de nouveaux et précieux avantages.

Dès ce jour nous fournissons tous nos articles avec un renforcement de 10 % de luminosité.

Par la garantie de 5 à 18 ans de durée que nous offrons, les produits „Toran" sont incontestablement insurpassables.

Société „Toran", Bienne.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
Spécialité extra-plates et plates soignées
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 3600 H 5101 J TÉLÉPHONE

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS
Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS
Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.500.000

Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.
Placement de capitaux.
Gérance de fortune.
Garde de titres.

Location de Coffres-forts. Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.
Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.
Avances sur titres courants.
Change de monnaies et billets étrangers.
Encaissement de coupons et titres.

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

1150 **Reconvilier Watch Co (S. A.)** F 5007 J

Tous les genres **Roskopf**

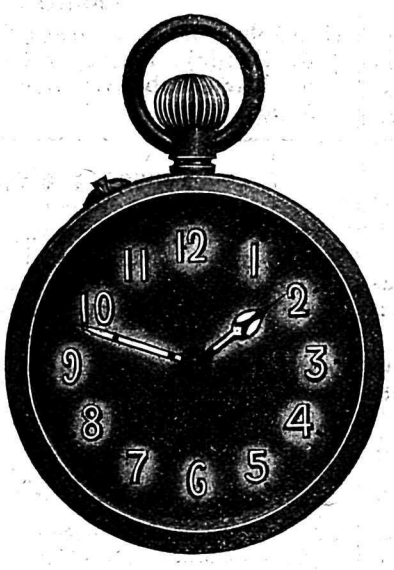

Tous les genres **Roskopf**

Radium

Heures et Points

Essayer notre montre

C'est l'adopter

A vendre:

un lot de boîtes, petites et grandes pièces, lép. et sav. en métal et acier, (envir. 300 douz.) Un lot de montres cyl. et anc., pet. et grandes pièces.

Des pierres, aiguilles, ressorts, pivotages etc. Le tout en bloc ou par lot à prix très avantageux.

Offres s. chiffres **S 933 Y** à la S. A. Suisse de publicité **Haasenstein & Vogler, Soleure.** 1890

FABRIQUE DU GRENIER
La Chaux-de-Fonds
Véritable Montre
A. ROSSKOPF & Co
Maison de CONFIANCE fondée en 1888

Qualité soignée
Fonctionnement parfait
Seul propriétaire
Alexandre DUBOIS
Montres cylindre et ancre depuis 10 ½‴

Bracelets extensibles

Le Syndicat des Fabricants Suisses de Bracelets Extensibles se met à la disposition de Messieurs les Acheteurs pour leur donner toutes les adresses des fabricants de cet article. 1901

Il garantit que les fabricants faisant partie de son association ne présentent sur le marché que des marchandises entièrement fabriquées en Suisse.

Adresser les demandes de renseignements à M. le Secrétaire, **Ch. Bonifas,** rue de Coutance, 10, à **Genève.**

NOUVEAU. Cadrans métal et argent, brun et noir, décorés avec heures radium. Article inimitable.

H. Voegeli, Renan.

1624 H 5097 J (Jura bernois)

UNIVERSO (S.A.)

L'HEURE AU MONDE ENTIER INDIQUE — 14 FABRIQUES REUNIES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FABRIQUES D'AIGUILLES

SIÈGE SOCIAL
La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 83

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés d'Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour montres, pendulettes, pendules, compteurs, baromètres, manomètres, et tous instruments de mesurage et de précision. — Boussoles.

CRÉATEUR

des Aiguilles creusées et ajourées pour

Modèles déposés **"RADIUM"** Modèles déposés

en acier bleui et métal oxydé noir inaltérable en toutes qualités depuis 7 à 50 m/m.

TOUJOURS LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

Devis pour articles spéciaux sur demande

ASSORTIMENTS ROSKOPF
Pitons tous genres. Plaques turques
FRITZ GRANDJEAN, LE LOCLE. 1462

DÉCORATION, POLISSAGE ET FINISSAGE

de Boîtes et Cuvettes argent

Stämpfli Frères, Saint-Imier

Atelier organisé pour grandes séries. — Téléphone 1,67

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'INDUSTRIELLE

Société anonyme

Maison fondée en 1878

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de

Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, **à des prix défiant toute concurrence.**

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 2786 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 1530

Imprimerie de la Fédération horlogère suisse (Haefeli & Co), Chaux-de-Fonds

Fabrication de pignons et d'échappements

Fabrique d'Horlogerie de Bienne faisant la petite pièce, **cherche**

un chef

pour son atelier de pignons et pivotages d'échappements.

Les personnes ayant déjà occupé un poste analogue, ou horlogers mécaniciens, ou pivoteurs, énergiques et avec initiative personnelle, et s'intéressant à cette fabrication, sont priées de faire leurs offres. Discrétion absolue.

Faire offres sous chiff. **H 1370 U** à la S. A. Suisse de publicité **H. & V., Bienne.** 1906

Les Bureaux

Charles Rosen

et

M. L. Rosenblatt & Fils

sont transférés

Rue Numa Droz 150

au 2me étage.

On cherche à acheter d'occasion
mais en bon état

1 ou 2 machines semi-automatiques

à tailler les breguets (système fabrique de machines Moutier).
Adresser les offres par écrit sous chiffres **H 6142 J** à la **S. A. Suisse de Publicité H. & V., St-Imier.** 1905

Suis acheteur

au comptant, de grands postes de montres bracelets et de poche, Roskopf, cylindre et ancre, genres courant.

Faire offres si possible avec catalogue sous chiffres **H 1380 U** à la **Sté An. Suisse de Publicité H. & V., Bienne.** 1908

A vendre

disponible immédiatement

24 cartons de montres **bracelet 13‴** ancre, empierrés.
12 dits argent 80/000.
12 cartons de savonnettes argent 875/84, 13 lig. ancre.
6 cartons de lépines, 13 lig. ancre argent 800, guillochées et polies.
6 dits en acier mat.

Bonne qualité courante et qualité soignée, excellent réglage. Prix avantageux.

Adresser offres sous chiffres **H 6141 J** à la S. A. Suisse de Publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1904

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 1453
sont livrées aux meilleures conditions par la

Fabrique **Leuba Frères, Renan**

Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés

Calottes pour bracelets — Prix **spéciaux** par grandes **séries**
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 5091 J
— **Achat de matières d'or et d'argent** —

Aux Fabricants d'Assortiments Ancre

Grande fabrique d'horlogerie cherche fournisseur bien installé pouvant livrer avantageusement grands et petits assortiments. 1893

Faire offres sous chiffres H 22585 C à S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Horloger-technicien

capable et **expérimenté,** est **demandé** par fabrique du Jura bernois, spécialisée dans la fabrication par séries de montres ancre bon courant.

Situation d'avenir et bon salaire assurés à personne qualifiée.

Adresser offres s. H6110J à la **S. A. Suisse de Publicité H. & V., St-Imier.** 1881

Fabrique d'Horlogerie soignée

Gindrat-Delachaux & Cie

132, rue du Parc

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

FABRIQUE HUITAINE

Marques : **HUITAINE, RAMA, OBSERVATOR**

Spécialité : H 20068 C 2615

MONTRES 8 JOURS

tous genres, toutes grandeurs, avec cadrans habituels et cadrans **Radium**

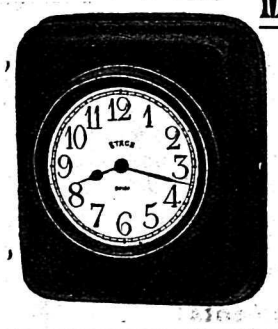

Montres pour Automobiles

et pour aéroplanes

Montre Portefeuille ou Pochette

Montre Presse-lettres

BOULES CRISTAL. - PENDULETTES

Mouvements ronds et rectangulaires à remontoir ou à clé

Catalogue illustré franco sur demande.

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle

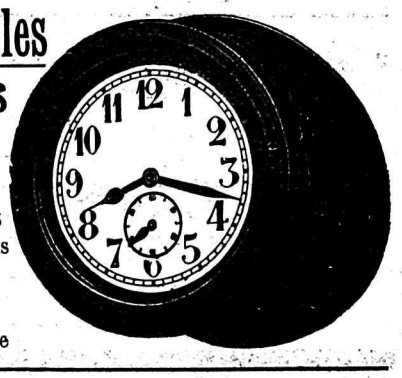

E. D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
Heerengracht 555
AMSTERDAM
HOLLANDE

H 20019 C 1570

13‴ ancre 1902

Fabricant entreprendrait encore séries régulières en lépines ou bracelets bonne qualité; très promptes livraisons.

Offres s. chiffres **H 2327 N** à la S. A. Suisse de publicité **H. & V., La Chaux-de-Fds.**

Calottes 12 1/2 à 13‴

Qui pourrait entreprendre par grandes séries des commandes de calottes avec anses, métal et argent, 12 1/2 à 13 lig., mouvements cylindres bascule à ponts et vue, et mouvements ancres, cadrans blancs et radium ? 1900

Ecrire s. chiffres **H 22614 C** à la S. A. Suisse de Publicité **H. & V., La Chaux-de-Fds.**

Régleuse-Retoucheuse

tenant la lanterne pour petites et grandes pièces ancre soignées, très capable et habile, ayant sorti une série de bulletins 1re classe, cherche place dans comptoir ou fabrique.

Offres s. chiffres **H 15653 C** à la S. A. Suisse de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1899

On offre à vendre ou à louer

maison d'habitation avec atelier pouvant contenir 50 ouvriers, force et lumière électriques, chauffage central, confort moderne, de construction récente.

Située dans une grande localité indust. du Jura bernois.

Offres s. chiffres **H 6129 J** à la S. A. Suisse de publicité **H. & V., St-Imier.** 1895

On demande à acheter d'occasion

Quelques tours à décolleter

demi-automatiques 1896

ainsi que des tours à fileter

Adresser offres sous chiffres **H 22586 C** à la S. A. suisse de publ. **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Mouvements

Qui peut fournir régulièrement, par séries importantes, mouvements 10 1/2‴ cylindre Pontenet, tirette, 8 trous et 9‴ cylindre Court, 8 trous, rubis rouges.

Offres **Case postale 19766.** 1884

Fabricants

Comptoir spécialisé sur pièces 13 lignes ancre demande à entrer en relation avec maisons sérieuses pour ce genre là. Travail sérieux et garanti.

Adresser offres sous chiffres **H-22631-C** à la S. A. suisse de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Maison d'Exportation

est acheteur de n'importe quelle quantité de **Montres bracelets 13 lignes ancre, métal et argent, contrôle anglais.**

Adresser offres détaillées, quantité disponible tout de suite et prix, **case postale 16249** Chaux-de-Fonds.

Avances

sur montres non compliquées aux conditions bancables.

Discrétion absolue.

S'annoncer sous **G 2757 X** à la S. A. Suisse de publicité **Haasenstein & Vogler, Genève.** 1696

On demande pour la France un bon

Contre-maître lamineur

Place d'avenir, bonne rétribution. A la même adresse on demande à acheter des laminoirs.

Adresser off. s. **H 22627 C** à la S. A. Suisse de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

ED. HEUER & Co, BIENNE

Spécialités:

CHRONOGRAPHES et RATTRAPANTES

marche et fonctionnement irréprochables garantis.

BRACELETS-MONTRES ancre

or, argent, formes classique et fantaisie.

MONTRES ANCRE

19 lignes plates, élégantes, précises, bon marché. H 1922 U 1673

FABRIQUE DE PIVOTAGES

— INSTALLATION MODERNE —

Spécialité: Ancre 10 lignes et au-dessus

DICKSON Frères

DOMBRESSON (Neuchâtel)

Décolletages d'axes et tiges tous genres

Bracelet argent et or

breveté dans tous les pays principaux

s'adapte instantanément à une montre bracelet à anses, très durable, très propre, très joli, très facile à mettre, plus de cuir sué par transpiration. 1619

Anglo Suisse Watch Co, Soleure

Sels de Radium extralumineux

GROS EXPORTATION DÉTAIL

Qualités à fr. 12.50, 25.—, 37.50, 56.50, 75.— et 100.— le gramme

Garantie de 3 et 15 ans

Cadrans Radium et Aiguilles lumineuses

à des prix défiant toute concurrence

Travail soigné, prompte livraison — Atelier le mieux organisé de la région

Disques celluloïd

se fixant sur les anciens cadrans et rendent les chiffres lumineux

se livrent en toutes grandeurs avec aiguilles assorties

Appliques, Chiffres et points lumineux en plaqué or se collant sur les anciens chiffres et aiguilles

Société Franco-Suisse pour le Commerce du Radium

LA CHAUX-DE-FONDS

147, Rue du Doubs, 147

1839 H 22461 C

Exigez

nos matières

radifères

et

vous aurez une

garantie sérieuse

Banque du Radium

Zurich 1883

Dr O. Rentschler

On offre à vendre

la concession d'une **nouvelle mise à l'heure très simple,** garantie par la demande de brevet N° 84.606.

S'adresser à 1862

A. Barthoulot,

Tesserete (Tessin).

Boussoles bracelets

Fabricants de boussoles p. militaires, division du cadran et aiguilles radium sont priés de donner leurs adresses et prix p. fortes séries, à **Case postale 16244, La Chaux-de-Fonds.** H 15656 C 1903

Gramophone moteurs et aiguilles

demandés en grande quantité par maison anglaise.

Offres sous chiffres **H 905** à **Haasenstein & Vogler** Ltd., 49, Q. Victoria St., **Londres** (Angleterre). 1894

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et **espagn.**, discrétion absolue. **F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.**

MACHINES A ÉCRIRE

Vente, Echange, Réparations, Fournitures, Travaux, Leçons, Location

P. HERTIG-METTLER

115, RUE DU DOUBS - LA CHAUX-DE-FONDS

Décolleteuses

usagées ou non, pouvant tourner des pièces de 16 à 20 m/m, sont demandées.

Ecrire s. chiff. **H 22565 C** à la S. A. Suisse de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1888

Fabriques de Pierres fines

pr Horlogerie

Spécialité: „Grenat"

Theurillat & Cie

H P **Porrentruy**

Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour

500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche